

COUNCIL CONSEIL
OF EUROPE DE L'EUROPE

http://assembly.coe.int

Déclassifié (*)AS/Soc (2011) PV 05 add
2 septembre 2011
Fsocpv05add_2011

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Procès-verbal

de la troisième réunion des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants tenue à Strasbourg le mercredi 22 juin 2011 de 14h à 15h

sur le thème de la sollicitation d'enfants sur internet à des fins sexuelles (« grooming »)

Rappelant le soutien de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, la Présidente de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille, Mme Maury Pasquier, souhaite la bienvenue aux différents intervenants.

Elle informe le réseau de ce que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote ») a été ratifiée par 13 Etats membres, suite à la ratification par la Finlande.

Elle souligne le rythme de croisière de la campagne parlementaire avec 38 parlementaires de référence, la traduction du dépliant en russe, en italien et en allemand, la publication d'un nouveau bulletin d'information, et la création de pins.

Elle met en exergue les activités nationales récentes, telles que l'organisation d'un débat à l'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan le 5 avril 2011 avec le soutien de Mme Fataliyeva, la participation de M. Katrinis à la conférence organisée par le Parlement grec le 9 juin 2011 et l'intervention de M. Connarty au cours d'un débat au Parlement britannique le 26 avril 2011. Elle a également rappelé l'intervention de M. Baghdasaryan à un séminaire parlementaire coorganisé par l'UIP et l'UNICEF sur les droits des enfants vulnérables le 15 juin 2011. Elle a elle-même interpellé le Conseil fédéral suisse en appelant à la ratification de la Convention de Lanzarote.

Elle invite ses collègues à s'inspirer de ces bons exemples et à mettre en œuvre la campagne dans leur pays, puis à en informer le secrétariat.

Elle relève l'importance du thème du débat de la réunion dans la société actuelle avec la présence exponentielle d'internet, en particulier dans la vie des enfants, et la difficulté des définir les faits incriminables de « grooming ».

Mme Ohlsson, parlementaire de référence pour la Suède, se réjouit de la conjonction des différents acteurs du Conseil de l'Europe, à travers notamment la participation de la Secrétaire Générale adjointe. Elle se réjouit également de la participation de l'Assemblée aux activités du secteur intergouvernemental, par exemple à la conférence « Combattre la violence à l'encontre des enfants : d'actions isolées à des stratégies

^{*} Déclassifié par la commission le 16 septembre 2011.

intégrées » organisée à Kyiv les 24 et 25 mai 2011 et encourage une proche coopération entre les gouvernements et les parlements.

Elle souhaite partager l'expérience suédoise sur la lutte contre les crimes perpétrés sur les enfants, à l'aune notamment de l'actualité suédoise. En avril, la publication d'une biographie du recordman de saut en hauteur Patrik Sjöberg parlant notamment des abus sexuels qu'il avait subis dans sa jeunesse de la part de son entraîneur a créé une tempête médiatique en Suède. Entendu par le Parlement, il a insisté sur le fait qu'aucun adulte n'ait à l'époque réagi. L'association sportive n'a pas non plus réagi aux alertes formées par d'autres parents. Cet exemple montre que les abus se déroulent dans de nombreux contextes et qu'il faut y apporter des mesures de sauvegarde des enfants. La Suède discute de la possibilité d'étendre la vérification de l'inscription sur des listes de criminels des adultes qui se présentent pour travailler avec des enfants. Cette possibilité existe à l'heure actuelle dans les institutions officielles uniquement.

Mme Rogland, procureure générale de Malmö, est spécialisée dans la violence domestique et les agressions sexuelles. Elle fut responsable d'une importante affaire de « grooming » - l'auteur crée une relation de confiance avec la victime de façon à la faire taire sur les abus - de 2005 à 2007, l'affaire dite « affaire Alexandra ». Un homme se faisant passer pour Alexandra a réussi à convaincre des centaines de filles de lui envoyer des images sexuelles et a persuadé nombre d'entre elles de le rencontrer. Il les a alors abusées sexuellement sans même à user de la force. Les rencontres se déroulaient loin de leur domicile et en cachette. Sur internet, « Alexandra » leur avait promis la sécurité et les avait persuadées de dire à quel type de relations sexuelles elles se sentaient prêtes. En arrivant au rendez-vous, les filles se sentaient obligées de tenir leur promesse et presque aucune d'entre elles n'a relaté les faits, se sentant honteuses et coupables. Alors même que la police avait retrouvé leur nom sur l'ordinateur de l'auteur, la plupart n'ont pas voulu raconter leur histoire. L'auteur a été condamné en 2007 pour agressions sexuelles et viol à 10 ans de prison et à l'expulsion définitive du territoire, « Alexandra » étant un étranger.

L'attrait médiatique a conduit à un changement législatif : une personne qui arrive à convaincre un jeune de moins de 15 ans de le rencontrer dans le but de commettre un acte sexuel se rend coupable de « contact avec des enfants à des fins sexuelles » et peut être punie d'une amende ou d'une peine de prison d'un an. Peu importe le moyen avec lequel le contact s'établit, par internet, de façon personnelle directe, et peu importe qui établit le premier contact, l'enfant ou le délinquant.

Cependant, la loi a un faible impact car peu de condamnations ont été prononcées et aucune n'a abouti à l'emprisonnement, en raison de la difficulté à prouver l'objectif délictueux du rendez-vous formulé par l'auteur. La détection de ce type de crime est compliquée, surtout en l'absence de dénonciation des enfants.

Pour **Mme Rogland**, la préparation d'une agression sexuelle est une infraction grave, en particulier quand l'auteur en arrive à la prise de rendez-vous avec l'enfant et que le but de cette rencontre est d'abuser l'enfant sexuellement. Il faudrait changer la législation en conséquence. Selon elle, cette infraction devrait être systématiquement punie d'emprisonnement et à un quantum plus élevé que ce qui est prévu dans la loi actuelle.

Des écoutes téléphoniques et des interceptions sur internet devraient également aider à une meilleure détection de ces infractions. Elles permettraient en outre de prouver que l'auteur a pris des actions visant à encourager l'enfant à se rendre au rendez-vous fixé.

« Alexandra » avait déjà été condamné d'agressions sexuelles dans le passé et avait été signalé à plusieurs reprises pour des faits sexuels sur internet avec de jeunes filles. Il n'y a pas eu d'enquête de police en partie car il n'est pas possible de punir lourdement ce type de délits. Si cette infraction était considérée plus sérieusement, plus de ressources et de moyens seraient alloués.

La Présidente confirme qu'il s'agit d'une infraction sérieuse. Il est important que les victimes soient en mesure de dénoncer ce genre de situation à la police.

En réponse à **M. Connarty**, **Mme Rogland** explique que dans l'affaire « Alexandra », l'agresseur avait été découvert grâce aux plaintes de trois jeunes filles.

M. Van der Maelen demande si d'autres Etats membres ont une meilleure législation ou d'autres idées.

Pour sa part, **Mme Rogland** indique que des ressources supplémentaires permettraient à la police de détecter plus efficacement les problèmes sur internet.

Mme Err informe que le Luxembourg ratifiera la Convention de Lanzarote la semaine suivante. Elle s'informe sur l'état de la législation suisse qui fait suite au référendum accordant l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur les enfants non pubères. Seulement, l'allongement de la durée de la prescription rend encore plus difficile l'établissement de faits anciens. Elle souhaite savoir comment cela se passe dans d'autres pays. Le Luxembourg envisage d'allonger la prescription des actions pénales.

La Présidente indique qu'un référendum a été lancé par 100 000 citoyens suisses et accepté par la majorité de la population qui avait été sensibilisée par des affaires, le Gouvernement et le parlement y étant opposés. Un projet de loi prévoyant l'imprescriptibilité à vie des crimes sexuels commis sur les enfants de moins de 12 ans a été transmis au Parlement.

Mme Sosa Govea demande si il existe des études psycho-sociologiques concernant les facteurs à l'origine de la commission des crimes. Au Mexique, la pauvreté et les enfants des rues sont des facteurs aggravants.

Mme Rogland précise que les auteurs ont souvent été victimes d'une forme de violence, pas seulement de nature sexuelle.

Lord Boswell s'interroge sur la preuve des violences sexuelles et craint que l'objectif du procès soit uniquement la compensation financière, a fortiori lorsque les preuves ne sont pas évidentes ou très anciennes.

Mme Rogland réplique qu'il n'y a pas de crainte à avoir en l'espèce car très rares sont les cas de dénonciation abusive.

Mme Andersen marque son accord avec l'experte. En Norvège également, les études montrent que la majorité des auteurs ont été victimes d'abus. Elle relate le cas d'un médecin d'hôpital qui a abusé de 50 enfants.

- M. Connarty se félicite de ce que le Parlement européen a mis l'accent sur la lutte contre la violence sexuelle sur les enfants dans la proposition de Directive de l'Union européenne sur la lutte contre les abus sexuels. Il ajoute que la compétence extra-territoriale des juridictions peut aussi être efficace pour lutter contre ce fléau.
- **M.** Baghdasaryan relate sa participation à la conférence régionale à Erevan. Il note que Mme Kyriakidou a déjà lancé une campagne à Chypre pour la ratification de la Convention de Lanzarote. Il souhaite que le réseau aide aussi les pays qui ont ratifié la Convention à la mettre en œuvre.

Mme de Boer-Buquicchio relève que les efforts cumulés aux niveaux intergouvernemental, parlementaire et de la société civile ont donné des résultats très engageants. Ils ont créé les conditions d'une ratification rapide de la Convention dans de nombreux Etats membres et au-delà. Elle se réjouit de la ratification récente par la Roumanie et la Finlande et de la ratification prochaine du Luxembourg. Le Comité des parties à la Convention aura une approche thématique et tiendra sa première réunion en septembre.

La Convention de Lanzarote est un traité ambitieux qui demande aux Etats non seulement de changer leur législation pénale mais aussi de prévoir des mesures préventives et de protection des victimes, parfois difficiles à mettre en place. C'est la raison pour laquelle la campagne a développé des outils pour responsabiliser les enfants, les parents, les professionnels, les média et les décideurs en vue de prévenir et de dénoncer les abus. Le secrétariat travaille par exemple au développement de matériels destinés aux adolescents.

Les débats, tels que celui d'aujourd'hui, permettent à chacun de mieux appréhender les diverses formes de violence sexuelle.

La dimension parlementaire de la campagne a aussi inspiré le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui a commencé sa contribution en mobilisant ses réseaux. Les parlementaires ont déclenché l'action des ministères et de la société civile par exemple à Chypre, en Grèce, en Suède, en Azerbaïdjan, au Mexique et en Italie, le premier pays à s'être engagé dans la campagne. La campagne va bientôt être lancée par les gouvernements de la République tchèque et de la Croatie. D'autres acteurs d'Autriche, de France, de Suisse, d'Ukraine et du Royaume-Uni ont également pris des contacts.

Malgré les ressources limitées, le retour sur le matériel de campagne est très positif.

AS/Soc (2011) PV 05 add

Notant que chaque jour un nouveau scandale d'abus sexuel fait la une des medias, elle espère que la volonté politique est aussi forte, bien que les ressources allouées à la prévention et à la poursuite des criminels soient limitées. Elle invite les parlementaires à s'engager dans cette lutte.

M. Katrinis informe les participants de la conférence organisée à Athènes le 9 juin dans le cadre de la Campagne UN sur CINQ qui avait pour buts d'informer les parents, les enfants, les juges, avec la participation de 500 personnes dont des représentants locaux, des ONG comme « *The Smile of the Child* », et de renforcer la législation grecque. Le matériel de la Campagne UN sur CINQ a été traduit en grec.

Mme Kyriakidou indique que Chypre a aussi lancé la Campagne au niveau national avec l'ONG « Hope for children », a créé un comité spécifique et a établi une feuille de route pour la Campagne, dont le premier pas est de ratifier la Convention de Lanzarote.

Mme Fataliyeva rapporte sur la conférence organisée en avril au parlement azerbaïdjanais avec différents ministres et représentants d'ONG, au cours de laquelle elle a présenté la Campagne UN sur CINQ. Des publications sont prévues dans les médias afin de sensibiliser la population.

List of presence/Liste de présence

The names of the members and alternates present at the meeting appear in bold Les noms des membres et de leurs suppléants présents à la réunion sont indiqués en gras

Chairperson/ Présidente :		
Mme Liliane MAURY PASQUIER	Switzerland / Suisse	M. Arthur LOEPFE
Vice-Chairpersons/ Vice-		
Président(e)s		
Ms Pernille FRAHM	Denmark / Danemark	Ms Pia CHRISTMAS-MØLLER
M. Bernard MARQUET	Monaco	Mme Sophie LAVAGNA
Mr Pieter OMTZIGT	Netherlands / Pays-Bas	Ms Wassila HACHCHI
Members / Membres		Alternates / Remplaçants
Mme Lajla PERNASKA	Albania / Albanie	ZZ
Ms Sílvia Eloïsa BONET PEROT	Andorra / Andorre	M. Gerard BARCIA DUEDRA
Mr Armen MELIKYAN	Armenia / Arménie	Mr Gagik BAGHDASARYAN
Mr Karl DONABAUER	Austria / Autriche	Mr Edgar MAYER
Mr Stefan SCHENNACH	Austria / Autriche	Ms Sonja ABLINGER
Ms Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Ganira PASHAYEVA
Mr Fazil MUSTAFA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Aydin ABBASOV
Mme Cindy FRANSSEN	Belgium / Belgique	M. Philippe MAHOUX
M. Stefaan VERCAMER	Belgium / Belgique	M. Dirk Van der MAELEN
ZZ	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	ZZ
Mr Desislav CHUKOLOV	Bulgaria / Bulgarie	ZZ
Ms Dzhema GROZDANOVA	Bulgaria / Bulgarie	Mr Yanaki STOILOV
Ms Karmela CAPARIN	Croatia / Croatie	Mr Mirando MRSIĆ
M. Fidias SARIKAS	Cyprus / Chypre	Ms Athina KYRIAKIDOU
Mme Daniela FILIPIOVÁ	Czech Republic / République tchèque	Mr Rom KOSTŘICA
Ms Kateřina KONEČNÁ	Czech Republic / République tchèque	Mr Pavel LEBEDA
Mr Indrek SAAR	Estonia / Estonie	Mr Silver MEIKAR
Ms Pirkko MATTILA	Finland / Finlande	Ms Pia KAUMA
M. Roland BLUM	France	M. Laurent BÉTEILLE
Mme Claude GREFF	France	Mme Muriel MARLAND-MILITELLO
M. Denis JACQUAT	France	Mme Françoise HOSTALIER
Mme Marietta KARAMANLI	France	M. Jean-Paul LECOQ
Ms Magdalina ANIKASHVILI	Georgia / Géorgie	Mr Rati SAMKURASHVILI
Ms Viola von CRAMON-TAUBADEL	Germany / Allemagne	Mr Manuel SARRAZIN
Mr Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Mr Thomas NORD
Ms Marlene RUPPRECHT	Germany / Allemagne	Ms Doris BARNETT
Mr Bernd SIEBERT	Germany / Allemagne	Ms Gitta CONNEMANN
Mr Konstantinos AIVALIOTIS	Greece / Grèce	Ms Charoula KEFALIDOU
Mr Michail KATRINIS	Greece / Grèce	Ms Sophia GIANNAKA
Mr Péter HOPPÁL	Hungary / Hongrie	Mrs Melinda SZÉKYNÉ SZTRÉMI
Ms Virág KAUFER	Hungary / Hongrie	Mr Gábor HARANGOZÓ
Mr Birkir Jón JÓNSSON	Iceland / Islande	Ms Eygló HARÐARDÓTTIR
Mr Peter KELLY	Ireland / Irlande	Ms Maureen O'SULLIVAN
Mr Mario BARBI	Italy / Italie	Mr Paolo GIARETTA
Mr Roberto Mario Sergio COMMERCIO	Italy / Italie	M. Giacomo STUCCHI
Mr Oreste TOFANI	Italy / Italie	Mr Giuseppe CIARRAPICO
Mr Luca VOLONTÈ	Italy / Italie	Mr Vannino CHITI

Ms Ingrida CIRCENE	Latvia / Lettonie	M. Andris BĒRZINŠ
Ms Doris FROMMELT	Liechtenstein	Mr Leander SCHÄDLER
Ms Arūnė STIRBLYTĖ	Lithuania / Lituanie	Ms Birutė VĖSAITĖ
M. Marc SPAUTZ	Luxembourg	M. Jean HUSS
Mr Francis AGIUS	Malta / Malte	Ms Marie-Louise COLEIRO PRECA
Ms Liliana PALIHOVICI	Moldova	Mr Valeriu GHILETCHI
Mr Obrad GOJKOVIĆ	Montenegro/ Monténégro	Ms Snežana JONICA
Mrs Khadija ARIB	Netherlands / Pays-Bas	Mrs Tineke STRIK
Ms Karin ANDERSEN	Norway / Norvège	Ms Ingjerd SCHOU
Ms Bożenna BUKIEWICZ	Poland / Pologne	M. Zbigniew GIRZYŃSKI
Mr Mariusz KAMIŃSKI	Poland / Pologne	Mr Maciej ORZECHOWSKI
Ms Anna SOBECKA	Poland / Pologne	Mr Ryszard BENDER
Mme Cecília HONÓRIO	Portugal	ZZ
ZZ	Portugal	ZZ
Mr Cristian DAVID	Romania / Roumanie	Ms Ana Adriana SĂFTOIU
M. Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie	M. Iosif Veniamin BLAGA
Mr Mihai TUDOSE	Romania / Roumanie	Mr Florin IORDACHE
	Russian Federation /	
Mr Igor CHERNYSHENKO	Fédération de Russie	Mr Valery PARFENOV
Mr Oleg LEBEDEV	Russian Federation /	Mr Nikolay FEDOROV
WII Gleg LEBEBEV	Fédération de Russie	Wil Wildy I EBOTTOV
Mr Valery SELEZNEV	Russian Federation /	Ms Svetlana GORYACHEVA
,	Fédération de Russie Russian Federation /	
Mr Vladimir ZHIDKIKH	Fédération de Russie	Ms Tatiana VOLOZHINSKAYA
M. Marco GATTI	San Marino / Saint-Marin	M. Pier Marino MULARONI
Mr Miloš ALIGRUDIĆ	Serbia / Serbie	Ms Nataša VUČKOVIĆ
Ms Vjerica RADETA	Serbia / Serbie	Mr Mladen GRUJIĆ
Mr Stanislav FOŘT	Slovak Republic	Mr Štefan ZELNÍK
Mr Ljubo GERMIČ	Slovenia / Slovénie	ZZ
Ms Meritxell BATET LAMAÑA	Spain / Espagne	Mr Jordi XUCLÀ I COSTA
Mme Rosa Delia BLANCO TERÁN	Spain / Espagne	Ms Concepción GUTIÉRREZ DEL CASTILLO
Mr Agustín CONDE BAJÉN	Spain / Espagne	Mme Blanca FERNÁNDEZ-CAPEL BAÑOS
Ms Carina OHLSSON	Sweden / Suède	Mr Morgan JOHANSSON
Mr Mikael OSCARSSON	Sweden / Suède	Ms Marietta
		de POURBAIX-LUNDIN
M. Felix MÜRI	Switzerland	Ms Doris STUMP
Mr Zoran PETRESKI	« The former Yugoslav Republic of Macedonia »	Ms Flora KADRIU
Mr Lokman AYVA	Turkey / Turquie	Mr Yüksel ÖZDEN
Mr Haluk KOÇ	Turkey / Turquie	Ms Birgen KELEŞ
Mr Mustafa ÜNAL	Turkey / Turquie	Mr Ali Riza ALABOYUN
Ms Olena BONDARENKO	Ukraine	Mr Yevgeniy SUSLOV
Ms Olha HERASYM'YUK	Ukraine	Ms Oksana BILOZIR
Mr Victor YANUKOVYCH	Ukraine	M. Ivan POPESCU
Ms Ann COFFEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Tim BOSWELL
Mr Jeffrey DONALDSON	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Michael CONNARTY
Mr Paul FLYNN	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Michael HANCOCK
Mr Sam GYIMAH	United Kingdom / Royaume-Uni	Ms Yasmin QURESHI

Contact Parliamentarians / Parlementaires de référence

Name	Country	
Arenca Trashani	Albania / Albanie	
Sílvia Eloïsa Bonet Perot	Andorra / Andorre	
Gisela Wurm	Austria / Autriche	
Sevinj Fataliyeva	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>	
Cindy Franssen	Belgium / Belgique	
Dirk Van der Maelen	Belgium / Belgique	
Desislav Chukolov	Bulgaria / Bulgarie	
Karmela Caparin	Croatia / Croatie	
Athina Kyriakidou	Cyprus / Chypre	
Daniela Filipiová	Czech Republic / République tchèque	
Mogens Jensen	Denmark / Danemark	
Tuulikki Ukkola	Finland / Finlande	
Chiora Taktakishvili	Georgia / Géorgie	
Marlene Rupprecht	Germany / Allemagne	
Michail Katrinis	Greece / Grèce	
Mörður Árnason	Iceland / Islande	
Fiamma Nirenstein	Italy / Italie	
Arūnė Stirblytė	Lithuania / Lituanie	
Marc Spautz	Luxembourg	
Francis Agius	Malta / Malte	
Martha Leticia Sosa Govea	Mexico / Mexique	
Bernard Marquet	Monaco	
Pieter Omtzigt	Netherlands / Pays-Bas	
Karin S. Woldseth	Norway / Norvège	
Dariusz Lipiński	Poland / Pologne	
Maria de Belém Roseira	Portugal	
Cezar Florin Preda	Romania / Roumanie	
Sorin-Constantin Lazàr	Romania / Roumanie	
Marco Gatti	San Marino / Saint-Marin	
Elvira Kovács	Serbia / Serbie	
Tatiana Rosová	Slovak Republic / République slovaque	
Zmago Jelinčič Plemeniti	Slovenia / Slovénie	
Agustín Conde Bajén	Spain / Espagne	
Carina Ohlsson	Sweden / Suède	
Doris Fiala	Switzerland / Suisse	
Viktor Shemchuk	Ukraine	
Michael Connarty	United Kingdom / Royaume-Uni	
	De Ferrador Ace 11 (
	Parliamentary Assembly of Francophonie (APF) / Assemblée	
Henriette Martinez	parlementaire de la Francophonie (APF)	
TIGHTIGHT IVIGITATION	pariementare de la Francophorne (AFF)	

Also present / Egalement présents

Ms / *Mme* ERR, Luxembourg Mr / *M.* AXELSSON, Sweden / *Suède*

Special Guests / Invités spéciaux

Ms / Mme de BOER-BUQUICCHIO, Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe

Ms / Mme ROGLAND, Senior public prosecutor (Sweden) / Procureur général (Suède)

Delegation Secretaries / Secrétaires de Délégation

Ms / Mme KOSRIKOVA, Czech Republic / République tchèque

Ms / Mme LÓPEZ, Mexico / Mexique

Ms / Mme LUKANYUK, Ukraine

Ms / Mme MARANGOU-d'AVERNAS, Cyprus / Chypre

Ms / Mme MILHEIRIÇO, Portugal

Ms / Mme ÖSTLUND, Sweden / Suède

Mr / M. ŠRIBAR. Croatia / Croatie

Mr / M. TANASE, Romania / Roumanie

Permanent Representatives / Représentants permanents

Ms / Mme BOVI, San Marino / Saint-Marin

Ms / Mme FARGES, France

Mr / M. MINTAS, Croatia / Croatie

Ms / Mme PETRENKO, Ukraine

Mr / M. URSE. Romania / Roumanie

Mr / M. YESILADA, Turkey / Turquie

Observers / Observateurs

Mr / M. BARBOSA, Mexico / Mexique

Ms / Mme GONZALEZ, Mexico / Mexique

Non Governmental Organisations (NGO) / Organisations non-gouvernementales (ONG)

Ms / Mme ADAMS, Flying Bridges

Ms / Mme BOITARD, European Network for Ombudsman of Children / Réseau européen pour l'ombudsman des enfants

Ms / Mme DOURNENBAL, IAW

Mr / M. GENSE, Flying Bridges

Ms / Mme RETTER, INGO Conference

Ms/ Mme RIVIERE, European Association of Education / Association Européenne de l'Education

Ms / Mme WEITH, INGO Conference

Ms / Mme WIERSINGA, IAW

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Ms / Mme GRIMMEISSEN, Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Ms / Mme HUNTING, Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

Ms / Mme JENSDOTTIR, Head of Children's Rights Division / Chef de la division des politiques des droits de l'enfant

Ms / Mme MORENO, Secretary General's Private Office / Cabinet du Secrétaire Général

Mr / M. PARENT, Children's Rights Division / Division des politiques des droits de l'enfant

Mr / M. RAIF-MEYER, European Court of Human Rights / Cour des Droits de l'Homme

Secretariat of the Assembly / Secrétariat de l'Assemblée

Ms / Mme. AFFHOLDER, Monitoring Commitee / Commission de suivi

Ms / Mme BARGELLINI, Communication Division / Division de la Communication

Ms / Mme DEVAUX, Project Manager "Parliaments united in combating sexual violence against children" / Chargée de Projet « Les parlements unis pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants »

Social, Health and Family Affairs Committee / Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Ms / Mme KLEINSORGE, Head of the Secretariat / Chef du Secrétariat

Ms / Mme LAMBRECHT-FEIGL, Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission

Ms / Mme GARABAGIU, Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission Ms / Mme BARTHEL, Principal Assistant / Assistante principale

Ms / Mme STEMP, Assistant / Assistante